

Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 2026

Monsieur Steve FALTZ
Conseiller Communal

Madame Liz BRAZ
Conseillère Communale

Madame Enesa AGOVIC
Conseillère Communale

Monsieur Sacha PULLI
Conseiller Communal

Monsieur Ben FUNCK
Conseiller Communal

Monsieur Aldin AVDIC
Conseiller Communal

Mesdames les Conseillères Communales,
Messieurs les Conseillers Communaux,

Par la présente, le collège des bourgmestre et échevins se permet de répondre à vos interrogations formulées dans votre demande de clarifications relatives à la procédure EschTechWeek.

Permettez-nous d'emblée de souligner que votre lecture de la convention soumise au vote n'a probablement été que très sommaire puisque, contrairement à ce que vous sous-entendez, une bonne partie des réponses aux questions formulées s'y trouvent. Nous allons répondre à vos questions point par point :

1. Selon vos dires, la convention aurait été conclue pour une durée indéterminée.

Ceci ne correspond pas à la réalité puisque l'article 2 de la Convention stipule que « *la présente convention prend effet à compter de sa signature et restera en vigueur jusqu'au 30 septembre 2028* ». Elle est donc conclue à durée déterminée pour trois ans, soit un engagement pour trois éditions de la EschTechWeek.

Une mise en concurrence pourrait alors être envisagée mais il apparaît clairement que le concept serait fondamentalement différent, compte tenu des droits d'exclusivité dont bénéficie The Dots dans le cadre de la EschTechWeek, à savoir les concepts « Tech Supreme Court » et « TN'Teens ».

2. Concernant les recettes de sponsoring, celles-ci seront intégralement perçues par The Dots.

Il convient à ce stade de rappeler que conformément à l'article 5.1., le montant de la contribution financière pour les trois éditions constitue un forfait maximal. Partant, il est évident que sur base du décompte présenté par The Dots à la fin de l'exercice au moment du versement de la dernière tranche, les dépenses et les recettes – y compris les recettes de sponsoring - seront prises en considération.

La recherche de sponsor sera réalisée par The Dots, qui sera habilitée à percevoir l'ensemble des fonds issus des subventions et des opérations de sponsoring. A ce titre, The Dots s'engage à assurer la conception, l'organisation et la mise en œuvre de l'événement en cohérence avec les montants alloués.

3. Suivant convention, la Ville est engagée dans l'organisation de la EschTechWeek pour les trois années à venir et ce de manière ferme.

L'article 9 prévoit néanmoins le cas où, pour une raison indépendante de sa volonté, l'événement ne pourrait être organisé. En pareil cas, et si le report est impossible, un décompte détaillé des frais déjà engagés sera établi : « *La Ville sera alors libérée de son obligation de contribuer financièrement pour la partie du budget non encore engagé pour l'édition concernée* » (art. 9 §3).

La procédure est la même si une annulation de l'événement a lieu en dehors du cas de force majeure, du fait de l'Organisateur. La Ville s'est alors réservée le droit de résilier la convention sans indemnité.

4. Concernant le budget alloué, celui-ci a été établi sur la base d'un bilan financier et opérationnel réalisé à l'issue de la première édition de la EschTechWeek. Ce calcul intègre notamment le temps de travail mobilisé par l'équipe de The Dots, ainsi que l'ensemble des frais réels liés à la programmation des cinq jours d'activités.

Les prochaines éditions de la EschTechWeek ont vocation à être plus complètes et plus denses que la première édition, conçue comme une édition pilote. Cette montée en puissance entraîne mécaniquement des coûts supplémentaires, notamment en matière d'infrastructures, de ressources humaines, de communication, de logistique et de matériel.

Par ailleurs, bien que certains services de la commune demeurent pleinement impliqués dans l'organisation du projet, il a été convenu de confier à The Dots la prise en charge de certains postes opérationnels, afin d'alléger la charge de travail des agents communaux et d'assurer une mise en œuvre optimale de l'événement.

5. Concernant la question relative aux compétences techniques spécifiques, le collège des bourgmestre et échevins s'interroge sur la pertinence de cette question dans le cadre de la procédure appliquée en l'espèce.

En effet, pour rappel, la procédure négociée sans publication d'avis est justifiée suivant convention en application de l'article 64 de la loi du 8avril 2018 sur les marchés publics et repose avant tout sur la protection de droits d'exclusivité, notamment de droits de propriété intellectuelle.

Partant le collège renvoie à sa réponse sous le point 6 ci-après.

6. Quant à votre sixième question, il est erroné de dire que la Ville a octroyé un droit d'exclusivité.

EschTechWeek est un événement structuré autour de concepts originaux, préexistants et protégés, développés par la société The Dots, à savoir les formats « TN'Teens » et « Tech Supreme Court ». Ces concepts constituent des créations intellectuelles distinctes, pour lesquelles The Dots détient des droits exclusifs, tant en matière de conception que de dénomination et de format.

Le recours à une procédure négociée se justifie car elle repose sur la reconnaissance des droits du fait des droits d'exclusivité dont jouit la société The Dots, notamment pour ses deux concepts « Tech Supreme Court » et « TN'Teens », tous deux des éléments phares et emblématiques de la EschTechWeek et dans la mesure où aucun autre opérateur ne dispose légalement de la capacité de proposer ces formats spécifiques ou équivalents. Sans ces formats, la convention n'aurait ni la portée ni l'impact qu'elle a eu jusqu'à présent et qu'elle est appelée à conserver à l'avenir.

Pour information, le concept TN'Teens a été créée il y a 4 ans par The Dots à Esch à Esch sur Alzette et est organisé chaque année sur la période comprise entre fin mars et début avril, aux dates suivantes :

- 31/03/2022
- 30/03/2023
- 28/03/2024
- 03/04/2025.

TN'Teens est aujourd'hui reconnu comme un rendez-vous éducatif de référence autour des thématiques de la technologie, de l'intelligence artificielle et du numérique à destination des jeunes, avec une forte implication des écoles, des institutions et des acteurs locaux.

Chaque année, plus de 200 élèves participent à une journée immersive composée d'ateliers ludiques et participatifs portant notamment sur la cybersécurité, l'intelligence artificielle, le codage, la robotique,...

L'événement comprend également des conférences thématiques ainsi que des quiz interactifs, accompagné de lots à gagner, favorisant l'implication active des participants et l'apprentissage par l'expérience.

Conçu pour éveiller la curiosité, stimuler l'esprit d'innovation et renforcer la compréhension des enjeux numériques contemporains, TN'Teens contribue à préparer les talents et leaders numériques de demain, grâce à des activités encadrées par des mentors luxembourgeois reconnus dans leurs domaines respectifs.

Le format Tech Supreme Court, conçu et développé par The Dots en parallèle de TN'Teens, se distingue par un concept unique de procès fictifs de la technologie. Il compte à ce jour cinq éditions adultes et 1 édition jeunes et aborde des thématiques structurantes telles que l'intelligence artificielle, les cryptomonnaies, la régulation, l'éthique ou encore les réseaux sociaux.

Les dates des précédentes éditions :

- 25/05/2023 au Kirchberg sur les cryptomonnaies

- 19/10/2023 au Kirchberg sur l'intelligence artificielle
- 11/04/2024 à Nice (FR) sur l'intelligence artificielle
- 15/11/2024 à Paris (FR) sur l'intelligence artificielle
- 01/04/2025 à Esch sur Alzette sur les réseaux sociaux, 1ère édition dédiée aux jeunes.

Ce format innovant permet de confronter de experts, des chercheurs et les jeunes autour de réflexions collectives et argumentées, complémentaire à TN'Teens.

L'objectif est double : sensibiliser les jeunes aux enjeux contemporains du numérique, tout en favorisant l'analyse critique des thématiques abordées et le développement de leur esprit critique. Cet espace de réflexion inédit offre un cadre structuré pour interroger l'avenir des technologies et leur impact sur les jeunes générations, et contribue à alimenter le débat sur leur régulation et leur évolution future.

La EschTechWeek constitue la suite naturelle et cohérente de ces deux concepts. C'est précisément cette complémentarité qui a amenés The Dots à structurer la EschTechWeek autour de ces deux piliers :

- TN'TEENS → éducation, jeunesse, avenir des talents
- Tech Supreme Court → gouvernance, responsabilité, débat public

EschTechWeek devient ainsi le cadre fédérateur, permettant de donner de la lisibilité, de la cohérence et de l'impact à des formats déjà existants, éprouvés et ancrés localement.

7. Concernant vos interrogations au sujet de FrEsch, qui ne correspondent pourtant pas à l'intitulé de votre question, nous tenons à vous informer des éléments suivants :

- Au moment de la réception de votre missive, aucun membre du Collège des Bourgmestre et Echevins ne faisait plus partie du conseil d'administration de FrEsch ;
- L'association FrEsch Asbl n'a jamais été contactée par la commission des soumissions pour fournir des informations ;
- Le Collège des Bourgmestre et Echevins a communiqué à la commission des soumissions son analyse de l'applicabilité de la législation relative aux marchés publics, notamment par rapport à la procédure appliquée et à l'article 2.d) de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics.

En espérant que les réponses ainsi fournies suffisent à dissiper vos interrogations et vous permettront une meilleure lecture de la convention ainsi conclue.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre parfaite considération.

Christian WEIS
Bourgmestre

Pim KNAFF
Echevin délégué à la culture

Bruno CAVALEIRO
Echevin délégué à la jeunesse